

## Euthanasie : soutenez l'Entente parlementaire pour le développement des soins palliatifs

Article rédigé par *Fondation de Service politique*, le 31 janvier 2011

Le 25 janvier, le Sénat a repoussé la proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie, par 170 voix contre 142.

**Merci à ceux d'entre vous qui sont intervenus auprès de leurs élus.** Mais notre mobilisation doit se poursuivre pour inviter les députés et les sénateurs à adhérer à [l'Entente parlementaire visant à refuser l'euthanasie et à développer un accès aux soins palliatifs pour tous](#). Ecrivez à vos élus !

Grâce aux nombreuses interventions directes auprès des députés et sénateurs, l'Entente parlementaire a réuni en quelques jours plus d'une centaine de signatures. Nous publierons la liste des membres de l'Entente dès que possible. En attendant, il est opportun d'écrire à vos élus pour leur demander d'adhérer, alors que les consciences sont mobilisées sur le sérieux de la menace des partisans de la légalisation du suicide assisté.

### Nous pouvons agir efficacement !

Nous nous sommes associés au député Jean-Marc Nesme et à la sénatrice Bernadette Dupont pour mobiliser le plus grand nombre possible de parlementaires.

Demandez à votre député et aux sénateurs de votre département d'adhérer au [Manifeste de l'Entente parlementaire visant à refuser l'euthanasie et à développer un accès aux soins palliatifs pour tous](#).

### Comment agir ?

**1/ Écrivez à vos élus** (députés et sénateurs) en utilisant si vous le souhaitez le modèle de lettre ci-dessous :

- La liste des députés

(par [ordre alphabétique](#) ; par [département, commune ou canton](#))

- La liste des sénateurs

(par [ordre alphabétique](#) ; par [département](#))

**2/ Transmettez-leur** le [texte de l'Entente parlementaire](#) (pdf) qu'ils pourront adresser par fax au député Jean-Marc Nesme

La Fondation de Service politique vous remercie de votre intervention.

Le [manifeste de l'Entente parlementaire](#)

### MODELE DE LETTRE AUX PARLEMENTAIRES (2), février 2011

Objet :

Accès aux soins palliatifs pour tous

Madame, Monsieur le député,

Madame, Monsieur le sénateur,

Une proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie, adoptée en commission des affaires sociales du Sénat le 18 janvier, a été repoussée par une majorité de sénateurs le 25 janvier dernier.

Si un tel texte venait à être adopté, la voie humaniste et solidaire dégagée par notre pays en 2005 pour

encadrer dans la transparence les arrêts de traitement serait remise en cause. En effet, la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, tout en refusant l'euthanasie et l'acharnement thérapeutique a défini des procédures de traitements transparentes, collégiales et respectueuses des désirs des patients. L'Espagne s'apprête à suivre cette voie.

Contrairement aux idées reçues, 52 % de nos compatriotes soulignent le risque de dérives liées à la légalisation de l'euthanasie et 63 % d'entre eux craignent qu'à travers une telle législation un groupe d'individus puisse décider de la vie d'autrui et préfèrent le développement des soins palliatifs à une injection mortelle (sondage Opinionway, janvier 2011). Au surplus à l'heure où le chantier de la dépendance est une priorité du gouvernement, il est dangereux de laisser entendre que les plus vulnérables d'entre nous pourraient être éliminés et que la solidarité qui constitue les bases de notre société puisse être dévoyée.

C'est pour toutes ces raisons que, électeur de votre circonscription, je vous invite à signer le Manifeste de l'Entente parlementaire proposée par Bernadette Dupont, sénatrice des Yvelines, et Jean-Marc Nesme, député de Saône-et-Loire, visant à refuser l'euthanasie et à développer un accès aux soins palliatifs pour tous.

Veillez...